



Pension alimentaire d'un enfant majeur étudiant

Par **sylvain53**, le **24/06/2017** à **23:54**

Bonjour,

Avant aujourd'hui, je versais une pension alimentaire à ma femme, mais à partir de la rentrée mon fils, qui est majeur, va venir habiter chez moi pour faire ses études car je suis plus près de la fac.

Je voudrais donc savoir comment cela va se passer pour la pension alimentaire et si possible pour les impôts ?

Merci et cordialement.

Sylvain.

Par **Tisuisse**, le **25/06/2017** à **07:25**

Bonjour,

Vous devez faire une demande directement au JAF pour faire modifier votre PA, car si vous recevez votre fils et qu'il n'est plus à la charge de sa mère, vous ne devriez pas avoir à payer de PA à sa mère mais c'est elle qui va devoir vous en payer une.

Pour les impôts, ce ne sera qu'avec votre jugement en main que vous pourrez interroger votre centre des impôts.